

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 08 Octobre 2019 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Mâconnais Sud Bourgogne - installation panneau art - roman - Délibération
2. Place des Marcs : avancement des travaux
3. Modification simplifiée du PLU – validation de relevé de décision
4. Voirie revêtement « rue du Paradis » semaine 42
5. Incivilité Points d'apport volontaires et Tags
6. Bulletin municipal
7. SIEMB
8. Les Gloutons
9. Réunion Saint Valentin le 16 octobre
10. Voeux du Maire le 17 Janvier 2020
11. Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit Octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 04 Octobre 2019 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise (P1)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane (P1)	

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2019 : le procès-verbal de la réunion du 03 septembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout d'un point supplémentaire : point 11 – délibération. Tarif salle communale pour les associations et modification du règlement intérieur.

- Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

1. Mâconnais Sud Bourgogne - installation panneau art - roman - Délibération

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a lancé ce début d'année un grand inventaire du patrimoine roman, pour lequel il a missionné le CEP de Saint-Christophe-en-Brionnais.

Le but de ce projet est de réaliser une base de données accessible en ligne, sous la forme du Wikipays

<https://wiki-macon-sud-bourgogne.fr/index.php?title=Accueil>

Autour d'un corpus d'environ 127 édifices. Il s'agira de créer des fiches individuelles pour chaque édifice, retraçant leur historique de construction et de rénovation, leur utilisation, et incluant une description de l'architecture et de l'immobilier, des photos haute définition, ainsi qu'une bibliographie.

Il y aura également, au cas par cas, des anecdotes et/ou présentations de personnages ayant marqué l'histoire des lieux, des informations touristiques (visites, évènements, autres lieux à visiter aux alentours...) et des préconisations éventuelles concernant l'état des bâtiments ou leur classification/inscription aux Monuments Historiques.

Dans un deuxième temps, le projet prévoit également la pose de panneaux touristiques installés sur la voie publique, près des édifices. Ils auront tous la même présentation et comporteront une synthèse descriptive des édifices en français et en anglais, ainsi que les plans (lorsqu'ils sont disponibles) et un lien QR code renvoyant vers la fiche Wikipays. Pour les édifices qui se visitent, une fiche de synthèse à disposition des visiteurs sera proposée.

Le but sera ainsi de présenter l'unité (stylistique, chronologique...) et la valeur du patrimoine roman en Sud Bourgogne, tout en soulignant les singularités des monuments et leurs éléments incontournables et remarquables. De cette manière, les territoires plus reculés et modestes de la région – dont le patrimoine révèle une richesse indéniable – profiteront des dynamiques de réseaux et d'une mise en lumière touristique conséquente.

Le PETR a sélectionné l'église Saint Amour. Mme Gelain a rédigé la synthèse descriptive de cet édifice.

Aujourd'hui, nous en sommes à la phase d'installation d'un panneau d'information dans la commune afin de valoriser l'Église. Il reste à définir l'emplacement définitif.

La commune pour se faire doit prendre deux engagements :

- Un titre habilitant à construire au profit du PETR, afin que le service puisse mener les démarches de dépôt d'une déclaration préalable sur le domaine public communal,
- la signature d'une convention d'aliénation gratuite afin que le panneau d'information soit remis par le PETR à la commune. (Cette signature doit être précédée d'une délibération pour acter la convention).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 12 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information du public.
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre un titre habilitant à construire.

♦ DE 2019/034

2. Place des Marcs : avancement des travaux

Un rendez-vous hebdomadaire est fixé par le maître d'œuvre avec les entreprises concernées par les travaux en cours. Un compte rendu est rédigé par le Cabinet d'architectes qui permet de récapituler toutes les informations recueillies au cours de cette réunion.

Chaque compte-rendu sera renvoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

À ce stade, les travaux de VRD (Voirie, Réseaux de distribution) ont commencé. La démolition intérieure du bâtiment est en cours.

Les prochaines réunions seront déplacées au jeudi à 14 heures. La prochaine ayant lieu jeudi 10 octobre à 14 heures sur site.

3. Modification simplifiée du PLU – validation de relevé de décision

La délibération 2019 - 032 concernant l'abrogation et la prescription de la modification simplifiée a été validée par la Préfecture, l'étape suivante est de notifier le projet aux Personnes Publiques Associées.

Un relevé de décision doit être validé par le conseil.

4. Voirie revêtement « rue du Paradis » semaine 42

Une réunion de chantier voirie a eu lieu le jeudi 4 octobre en présence de Madame le Maire, Ludovic GUYON du SIVOM, Monsieur BUIRON de la SOCAFL et Monsieur CLERC de CALD ETUDES. Les 5 grilles de récupération d'eaux pluviales ont été positionnées. Les travaux de préparation programmés. Les devis des entrées privées ont été distribués afin de permettre aux riverains qui le souhaitent de profiter du passage de SOCAFL pour bitumer les entrées.

Les travaux débiteront semaine 42. Un arrêté de voirie doit être établi par la mairie pour permettre de fermer la route à la circulation pendant 8 jours.

Un courrier sera déposé à chaque riverain de cette rue pour les informer des travaux et de la route qui sera barrée.

5. Incivilités Points d'apport volontaires et Tags

De nouvelles incivilités ont été constatées d'une part au point d'apports volontaires. Un monticule de déchets en tout genre a été déposé, alors que la déchetterie était ouverte. Cela est intolérable sachant le temps nécessaire à l'employé communal pour nettoyer ces immondices.

D'autre part des tags ont été faits sur le mur d'enceinte du château d'eau appartenant à SUEZ au lieu-dit à la folie. Malgré la pose de caméras de surveillance, nous n'avons pu cette fois identifier les auteurs, mais le dispositif va être renforcé.

La gendarmerie, qui a été informée, nous demande de déclarer toutes sortes d'incivilités à l'avenir, ceci engendre des rondes plus fréquentes de leur part.

6. Bulletin municipal

Le bulletin municipal 2019 de la commune de Saint Amour-Bellevue est d'ores et déjà en cours de rédaction. Il doit être terminé pour le 15 décembre prochain.

Son but principal est d'informer, résumer l'activité du village au cours de l'année, mais il a aussi vocation à être un annuaire local de contacts et d'adresses utiles.

7. SIEMB

Le rapport annuel 2018 du SIEMB (Syndicat Intercommunal des Eaux Mâconnais-Beaujolais) est désormais accessible via le site internet de la commune. Il comporte la dernière mise à jour des données disponibles.

8. - Les Gloutons

Le compte-rendu définitif de l'assemblée générale de l'association des Gloutons, qui a eu lieu le 4 septembre dernier est disponible sur le site internet de la commune, l'ordre du jour étant :

- le bilan financier de 2018/2019 ;
- le budget prévisionnel de l'année à venir
- le planning des manifestations à venir
- les tarifs des repas pour 2019/2020
- la composition du nouveau bureau de l'association.

L'association va investir dans du nouveau matériel (congélateur, meubles, vaisselle ...)

Lors de la prochaine réunion des Maires avec l'Association, il sera nécessaire de clarifier les versements des subventions.

Les titres de recette concernant la réparation des charges pour les deux autres communes du RPI sont en cours.

9. - Réunion Saint Valentin le 16 octobre

Une réunion Saint-Valentin est programmée le 16 octobre à 20 heures. Tout le conseil est convié à cette réunion.

10. - Vœux du Maire le 17 Janvier 2020

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 17 janvier 2020 à 19 heures.

11. Règlement intérieur de la salle municipale : NUISANCES PAR LE BRUIT

La salle municipale est située au cœur du village. Il convient donc de veiller à préserver la tranquillité du voisinage. Toutes les recommandations vont, en conséquence, être émises afin que le bruit (appareils sonores, instruments d'orchestres, allées et venues de personnes et de véhicules...) soit réduit de façon à ne causer aucune gêne pour les riverains, à partir de 22 heures et jusqu'à l'heure limite d'occupation de la salle. **À cette fin, les portes et les fenêtres devront obligatoirement être fermées après 22 heures.**

L'organisateur s'engage à demander aux convives de quitter les lieux dans le calme et avec respect pour les riverains (pas de klaxon, bruits de portières, éclats de voix intempestifs...)

Le fait de signer l'engagement vaudra l'acceptation du présent règlement.

Tarif de la salle communale

Madame le Maire propose de modifier le tarif de l'occupation de la salle des fêtes pour les cours de gymnastique. En effet, les frais de fonctionnement sont très importants (nettoyage, chauffage ...)

Occupation pour les cours de Gym : Le montant annuel proposé serait de 500 euros pour 5 séances

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont **12** présents et 1 par procuration, 1 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants ;

ASSOCIATIONS / SOCIETES	COMMUNALES 1/2 jours					Total
	2 salles + cuisine	Bureau	Électricité	Ménage	Caution	
Assemblée Générale et 1ère MANIFESTATION dans l'année GRATUITES puis :						
Association de Saint-Amour	120 €	Gratuit	Inclus		0 €	120 €
Club Bel Horizon	500 € / an	Gratuit	Inclus		0 €	500 € / an
Cours de Gymnastique	500 € / an	Gratuit	Inclus		0 €	500 € / an

♦ DE 2019/035

12. - Questions diverses

PCAET

Un Conseil Communautaire exceptionnel relatif à l'élaboration du « Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) » est au projet territorial en matière de développement durable par le bureau d'Étude ALTEREA aura lieu le **jeudi 17 octobre 2019 à 18h30 à l'amphithéâtre de la médiathèque à Mâcon**. Les membres du conseil municipal qui sont intéressés (Rachel) par le diagnostic élaboré par le Cabinet ALTEREA en partenariat avec le SYDESL sont vivement invités à cette réunion. Cela leur permettra de prendre connaissance de l'état des lieux de l'agglomération sur le plan climat, air énergie territorial et ses objectifs d'amélioration.

Aménagement numérique en Saône-et-Loire : par courrier du 30 septembre de la Direction générale aux territoires et grâce aux 3 dispositifs (AMII, RIP et AMEL), l'ensemble du territoire de Saône-et-Loire sera connecté à la fibre optique à fin 2023.

Préparation du 11 Novembre 2019

COMPTE RENDU DU 08 OCTOBRE 2019

Le 11 novembre, la commémoration aura lieu à 11 heures, place du monument aux morts, en présence des jeunes du CMJ. Une invitation sera envoyée en son temps aux citoyens.

Facture d'eau : lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été souligné une facture d'eau importante : après avoir demandé au service de l'eau il s'avère que nos consommations étaient facturées sur un estimatif et non sur des consommations réelles, il s'agit donc d'une facture de régularisation et non d'une fuite.

Eau du puits pour arrosage : l'employé technique ne peut pas utiliser l'eau du puits pour l'arrosage, car la commune n'est pas équipée d'une pompe pour effectuer cette tâche.

CMJ : Le CMJ a fait sa rentrée le 25 septembre 2019. Blanche SPAY, nouvelle recrue a rejoint l'équipe. Des projets 2019-2020 ont été évoqués, notamment la collecte de bouchons, ainsi qu'une visite au centre des pompiers de Mâcon.

Une première visite, de la période scolaire, a eu lieu le 28 septembre 2019, au centre de tri des déchets ménagers à Chagny. Elle a permis aux jeunes de découvrir la fin du parcours de nos déchets une fois mis dans les poubelles. 80 % sont transformés en biogaz et 20 % sont enfouis dans le sol.

Logement au-dessus de l'école maternelle : Madame LASSARAT prendra la location au courant du mois de novembre. La nouvelle chaudière sera proposée au budget 2020

Date du prochain CM : le Mardi 05 Novembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAYOR OF CHAGNY' around the perimeter. The signature is a cursive script that appears to read 'M. LASSARAT'.